

DECRET N° 81-112 du 14 Avril 1981

chargeant le Camarade Roger GARBA,
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de
la Pêche, de l'intérim du Camarade Manassé
AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques pour compter du
13 Avril 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret n° 81-108 du 11 Avril 1981 chargeant le Camarade Romain VILON-
GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Natio-
nale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour
compter du 13 Avril 1981,

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 13 Avril 1981, le Camarade Roger GARBA,
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'inté-
rim du Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques
pendant l'absence du Camarade Manassé AYAYI.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Avril 1981

pour le Président de la République absent,
le Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIEEP-MIEPSEP 6
autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2
DCCT 1 ONEPI - Gde Chano. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.—